

République du Cameroun

 Paix – Travail – Patrie

 Ministère de l'Enseignement Supérieur

 Université de Garoua

 Rectorat

 Secrétariat Général

 Direction des Infrastructures, de la Planification et
 du Développement

 Division de la Planification et du Développement



BP 346 Garoua
<http://www.univ-garoua.cm>
 email : rectorat@univgaroua.cm
 Tel : (+237) 222271938 /222271940

Republic of Cameroon

 Peace – Work – Fatherland

 Ministry of Higher Education

 University of Garoua

 Rectorate

 Secretary General

 Department of Infrastructure, Planning and
 Development

 Planning and Development Division

DECISION N° 2023/148/D/UGa/R/SG/DIPD/DPD/2023 DU

04 OCT 2023

PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER DE CONSULTATION N°03/DC/UGa/R/SG/DIPD/CIPM/2023 DU 04/09/2023 POUR L'ACQUISITION DU MATERIEL ROULANT (« LOT 1 : TROIS (3) TOYOTA RUMION 1,5 PETROL LIVE 4 AUTOMATIC » ET « LOT2 : UN (1) TOYOTA HILUX 3.0L COUNTRY DOUBLE CAB 5-MT 4X4 ») POUR LE COMPTE DE L'UNIVERSITE DE GAROUA, EN DEUX LOTS, SUIVANT L'AUTORISATION DE GRE A GRE N°04798-23/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/CE6 DU 25/09/2023.

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITE DE GAROUA, AUTORIE CONTRACTANTE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi cadre n°92/007 du 14 août 1992 portant code de travail ;
- Vu la loi-cadre n°96/12 du 05 août 1996 relative à la gestion de l'environnement au Cameroun et ses textes subséquents ;
- Vu la loi n° 2000/09 du 13 juillet 2000 fixant l'organisation et les modalités de l'exercice de la profession d'Ingénieur du Génie civil ;
- Vu la loi n°2002/003 du 19 avril 2002 portant Code Général des Impôts ;
- Vu la loi n° 2006/012 du 29 décembre 2006 fixant le régime général des contrats de partenariat ;
- Vu la loi N°2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;
- Vu la loi N°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime Financier de l'Etat et des autres Entités Publiques ;
- Vu la loi n°2022/020 du 27 décembre 2022 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2023 ;
- Vu le Décret N°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le Décret N°2012/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du gouvernement, modifié et complété par Décret N°2018/190 du 02 mars 2018;
- Vu le Décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu le Décret N°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret n°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
- Vu le Décret N°2019/002 du 04 janvier 2019 portant formation du gouvernement ;
- Vu le décret N°2022/010 du 06 janvier 2022 portant organisation administrative et académique de l'Université de Garoua ;
- Vu le décret N°2022/203 du 03 juin 2022 portant nomination de Recteurs dans certaines Université d'Etat ;
- Vu l'Arrêté N° 033/CAB/PM du 13 Février 2007 mettant en vigueur le Cahier des Clauses Administratives Générales, applicable aux marchés de fournitures ;
- Vu la Décision N°0000553/CAB/MINMAP du 30 novembre 2022 portant désignation du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés auprès de l'Université de Garoua ;
- Vu la Décision N°2022/302/UGa/R/SG/DIPD du 14 décembre 2022 portant constatation de la composition de la Commission Interne de Passation des Marchés Publics placée auprès du Recteur de l'Université de Garoua ;
- Vu la Circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des Marchés Publics ;
- Vu la Circulaire N°003/CAB/PM du 18 avril 2008 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des Marchés Publics ;
- Vu la Circulaire N°002/CAB/PM du 31 janvier 2011 relative à l'amélioration de la performance du système des Marchés Publics ;
- Vu la Circulaire N°003/CAB/PM du 31 janvier 2011 relative aux modalités de gestion des changements des conditions économiques des Marchés Publics ;

Vu la Circulaire N°00000006/C/MINFI du 31 décembre 2022, portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au suivi et au contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2023 ;
 Vu les normes techniques en vigueur au Cameroun ou à défaut, les normes françaises ou européennes en la matière, notamment les DTU ;
 Vu la Délibération n° n°II.3 du 13 janvier 2023 portant vote et adoption du Budget de l'Université de Garoua pour l'Exercice 2023 ;
 Vu les textes régissant les corps de métier en la matière ;
 Vu le Dossier de Consultation N°03/DC/UGa/R/SG/DIPD/CIPM/2023 DU 04/09/2023 suscité ;
 Vu le Rapport d'analyse des Offres correspondant ;
 Vu l'Avis favorable d'attribution au dit dossier de consultation de la Commission Interne de Passation des Marchés de l'Université de Garoua formulée par la lettre N°037/2023/L/UGa/R/CIPM/2023 du 04 octobre 2023 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Le Marché (Lot 1) et la Lettre-Commande (2), objet du Dossier de Consultation susvisé, sont attribués au soumissionnaire ci-après :

ENTREPRISE ATTRIBUTIAIRE	N° LOT	MONTANT (TTC) EN F.CFA	DELAI D'EXECUTION
CENTRAL MOTORS CAMEROUN (CMC) B.P: 15326 YAOUNDE, Tel: 222 30 80 97	LOT 1	75 000 000	90 jours
	LOT 2	33 000 000	90 jours

Article 2 : La prestation objet de ces Marché et Lettre-commande est financée par le Budget de l'Université de Garoua, Exercice 2023, Imputation : 117-06-2220-2222001 (390020) pour le Lot 1 et 1199-03-2220-22011(541547) pour le lot 2.

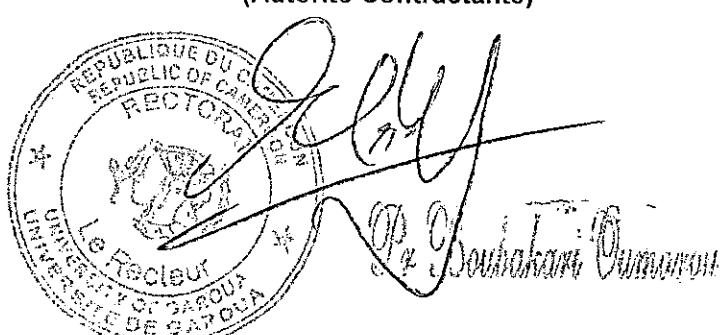
Article 3 : L'intéressé est invité à prendre attache avec la Direction des Infrastructures, de la Planification et du Développement de l'Université de Garoua dans les soixante-douze (72) heures qui suivent la date de la présente décision aux fins de l'élaboration de ladite Lettre-commande.

Article 4 : La présente Décision, qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

AMPLIATIONS :

- MINMAP/Ydé
- CR/ARMP/Gra (pour publication)
- Pdt./CIPM/UGa (pour information)
- Intéressé
- Affichage (pour information)
- Archives/Chrono

**LE RECTEUR
DE L'UNIVERSITE DE GAROUA**
(Autorité Contractante)



République du Cameroun

Paix – Travail – Patrie

Ministère de l'Enseignement Supérieur

Université de Garoua

Rectorat

Secrétariat Général

DIRECTION DES INFRASTRUCTURES, DE LA PLANIFICATION ET
DU DÉVELOPPEMENT

DIVISION DE LA PLANIFICATION ET DU DÉVELOPPEMENT



BP 346 Garoua

<http://www.univ-garoua.cm>
email : rectorat@univgaroua.cm
Tel : (+237) 222271938 /222271940

Republic of Cameroon

Peace – Work – Fatherland

Ministry of Higher Education

University of Garoua

Rectorate

Secretary General

Department of Infrastructure, Planning and
Development

Planning and Development Division

COMMUNIQUE N° 023/149/C/UGa/R/SG/DIPD/DPD/2023 DU 04 OCT 2023

PORANT PUBLICATION DU RESULTAT DU DOSSIER DE CONSULTATION N°03/DC/UGa/R/SG/DIPD/CIPM/2023 DU 04/09/2023 POUR L'ACQUISITION DU MATERIEL ROULANT (« LOT 1 : TROIS (3) TOYOTA RUMION 1,5 PETROL LIVE 4 AUTOMATIC » ET « LOT2 : UN (1) TOYOTA HILUX 3.0L COUNTRY DOUBLE CAB 5-MT 4X4 ») POUR LE COMPTE DE L'UNIVERSITE DE GAROUA, EN DEUX LOTS, SUIVANT L'AUTORISATION DE GRE A GRE N°04798-23/L/MINMAP/SG/DGMI/DMBEC/CE6 DU 25/09/2023.

MAÎTRE D'OUVRAGE : LE RECTEUR DE L'UNIVERSITE DE GAROUA

FINANCEMENT : BIP UGa, EXERCICE 2023

IMPUTATION : 117-06-2220-222001 (390020) pour le Lot 1 et 1199-03-2220-22011(541547) pour le lot 2

LE RECTEUR DE L'UNIVERSITE DE GAROUA, AUTORIE CONTRACTANTE,
COMMUNIQUE,

Par décision N° 2023/149/C/UGa/R/SG/DIPD/DPD/2023 DU 04 OCT 2023, le Marché et la Lettre-commande respectivement du lot1 et lot2, objet du Dossier de Consultation susvisé, sont attribués selon les détails indiqués au soumissionnaire ci-après :

ENTREPRISE ATTRIBUTIAIRE	N° LOT	MONTANT (TTC) EN F.CFA	DELAI D'EXECUTION
CENTRAL MOTORS CAMEROUN (CMC) B.P: 15326 YAOUNDE, Tel: 222 30 80 97	LOT 1	75 000 000	90 jours
	LOT 2	33 000 000	90 jours

Ledit attributaire est invité à se présenter, au plus tard dans les soixante-douze (72) heures suivant la publication du présent Communiqué, dans les services de la Direction des Infrastructures, de la Planification et du Développement de l'Université de Garoua sise au quartier plateau non loin du CENTRE MEDICAL BETHEL, pour l'établissement de la Lettre-commande y relative.

**LE RECTEUR
DE L'UNIVERSITE DE GAROUA**
(Autorité Contractante)

AMPLIATIONS :

- MINMAP/Ydé
- CR/ARMP/Gra (pour publication)
- Pdt./CIPM/UGa (pour information)
- Intéressé
- Affichage (pour information)
- Archives/Chrono

